

Circulaire relative à la méthodologie de réalisation du diagnostic des actions des collectivités en matière de transition écologique

La territorialisation de la planification écologique devra se traduire dans le cadre des Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE). Elle vise à renouveler l'engagement des collectivités à mettre en œuvre des actions structurantes nécessaires à l'atteinte des objectifs en faveur de la transition écologique, que sont la baisse des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la restauration de la biodiversité et la gestion économe des ressources à horizon 2030.

Pour ce faire, un travail comportant quatre phases est mis en place à l'échelle départementale à compter de février 2024 :

- une phase de réalisation des autodiagnostic (échéance mi-mars 2024) ;
- une phase d'échange entre les collectivités et l'État sur les besoins du territoire en termes de décarbonation et les leviers d'actions (échéance mi-avril 2024) ;
- une phase de synthèse départementale (constats, objectifs, actions) visant à abonder la feuille de route régionale (échéance fin juin 2024) ;
- une phase de mise à jour de chaque PTRTE (échéance juillet 2024).

La phase d'autodiagnostic qui lance la démarche est fondamentale, car elle permettra d'obtenir un état des lieux précis des actions engagées à l'échelle de chaque territoire, pour chacun des leviers transverses aux défis environnementaux que sont les transports, les bâtiments, l'énergie, l'industrie, les déchets, l'agriculture et les sols, les espaces naturels, l'alimentation, l'eau et les déchets.

Pour réaliser cet autodiagnostic, le Conseil Départemental et chaque structure porteuse d'un PTRTE sont invités à renseigner un **questionnaire d'autoévaluation** téléchargeable dans la rubrique « Planification écologique » sur le site de la préfecture à l'adresse <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat>

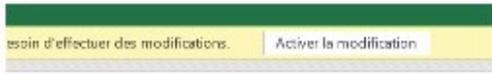
Ce questionnaire se présente sous la forme d'un tableur excel pré-formaté conçu et normé par le Secrétariat Général de la Planification Écologique (SGPE). Il comporte quatre onglets, dont trois sont à renseigner par le Conseil Départemental et par chaque structure porteuse d'un PTRTE :

- L'onglet « Profil » permet d'identifier la structure réalisant l'autodiagnostic ;
- L'onglet « Recueil des actions » est un questionnaire qui recense par le biais d'un menu déroulant l'ensemble des actions concrètes réalisées, en cours de réalisation, contractualisées ou planifiées par levier sur chaque territoire. Il permet également de recueillir une indication sur la pertinence de chaque action sur chaque territoire ;
- L'onglet « Diagnostic » comprend les indicateurs de pertinence et de réalisation des actions renseignées préalablement dans l'onglet « Recueil des actions ». Il est demandé de porter une appréciation qualitative sur l'engagement de sa structure et celui des acteurs du territoire (Etat, collectivités, entreprises, citoyens, ...) pour chaque levier d'actions.

Une fois le questionnaire complété, chaque structure l'adressera par courriel aux services de l'État avant le 15 mars 2024 à l'adresse ddt-anct@meurthe-et-moselle.gouv.fr avec copie à l'adresse pref-dclc1@meurthe-et-moselle.gouv.fr. Les services de l'État agrégeront les données et produiront automatiquement une synthèse (définition des enjeux clés issus du diagnostic et proposition d'une priorisation des sujets), ce qui alimentera la phase d'échanges prévue ultérieurement.

Tutoriel :

1. Cliquez sur « Activer la modification » en haut à droite de l'écran (uniquement pour la version excel)

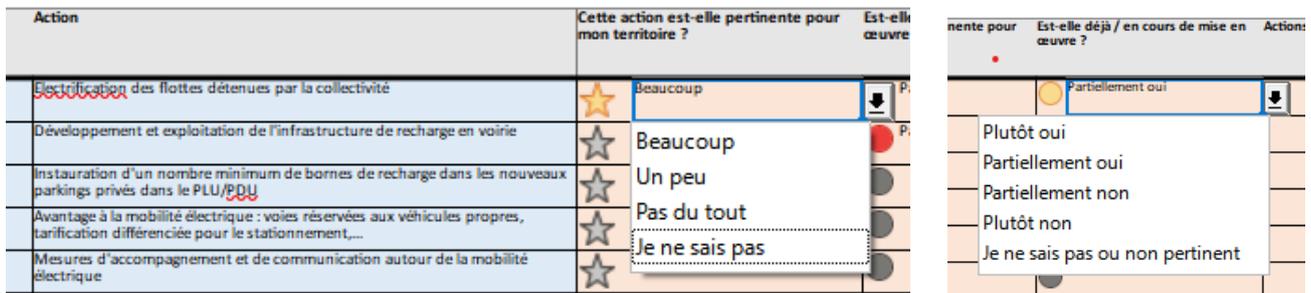


2. Dans l'onglet « Profil » veuillez remplir les champs indiqués

Type de collectivité	Intercommunalité
Région	Grand Est
Département	54 - Meurthe-et-Moselle
Nom d'intercommunalité	
Code INSEE	
Date de mise à jour du document	

3. Dans l'onglet « Recueil des actions » pour chaque action :

a. Veuillez cliquer sur le menu déroulant (partie case blanche contenant une flèche noire) pour sélectionner vos réponses aux deux questions



b. En cas de réponse positive à la question « Est-elle déjà en cours » de mise en œuvre, veuillez renseigner les cases « Actions réalisées, en cours ou contractualisées » et « Actions planifiées mais pas encore contractualisées »

Actions réalisées, en cours ou contractualisées d'ici 2024	Actions planifiées mais pas encore contractualisées

4. Dans l'onglet « Diagnostic », pour chaque levier, veuillez cliquer sur le menu déroulant pour sélectionner vos réponses

Levier	Indicateur de pertinence	Indicateur d'action en cours	L'ampleur des actions de la collectivité contribue-t-elle à hauteur des enjeux pour le territoire régional en 2030 sur ce levier ?	Les actions portées par l'ensemble des parties prenantes (Etat, collectivités, entreprises, citoyens) sont-elles à la hauteur des enjeux pour le territoire régional en 2030 sur ce levier ?	Commentaires (facultatif)
Véhicules électriques	0%	0%	0%		
Bus et cars décarbonés	0%	0%	0%		
Réduction des déplacements	0%	0%	0%		
Covoiturage	0%	0%	0%		
Vélo	0%	0%	0%		
Transport en commun	0%	0%	0%		
Efficacité et carburants décarbonés des véhicules	0%	0%	0%		
Fret décarboné et multimodalité	0%	0%	0%		
Efficacité et sobriété logistique	0%	0%	0%		
Décarbonation des sites industriels	0%	0%	0%		
Électricité renouvelable	0%	0%	0%		
Biogaz	0%	0%	0%		
Réseaux de chaleur décarbonés	0%	0%	0%		
Contraste de méthane dans les ISDN	0%	0%	0%		

5. Envoyer le fichier rempli à l'adresse ddt-antc@meurthe-et-moselle.gouv.fr avec une copie à l'adresse pref-dclc1@meurthe-et-moselle.gouv.fr.

N'hésitez pas à adresser toute question sur la réalisation de cet autodiagnostic à l'adresse ddt-antc@meurthe-et-moselle.gouv.fr